

IMPLANTATION D'UN CENTRE DE COMPOSTAGE
DANS LE SECTEUR EST

LA TENTATIVE D'ÉQUITÉ TERRITORIALE (1989-2014)

Mémoire présenté à

L'OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

Par

NICOLE LOUBERT
CITOYENNE

Novembre 2014

TABLE DES MATIÈRES

<i>Intérêt pour cette commission</i>	1
1- INTRODUCTION		
2- L'ÉQUITÉ TERRITORIALE		
2.1 LE CONTEXTE POUR L'EST DE MONTRÉAL	2
TABLEAU 1 : LE MILIEU HYPOTHÉQUÉ DE L'EST DE MONTRÉAL	3
TABLEAU 2 : PROJETS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'AGGLOMÉRATION MONTRÉLAISE	4
2.2 L'USINE DE BIOMÉTHANISATION DE LASALLE	5
2.3 LES ÉQUIPEMENTS DANS L'EST DE L'ÎLE DE MONTRÉAL	6
2.3.1 LE CENTRE DE TRI, RECYCLAGE ET TRANSBORDEMENT		
2.3.2 LE CENTRE DE PRÉTRAITEMENT		
2.3.3 LES BOUES DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES		
2.3.4 LE CENTRE DE TRAITEMENT DES RÉSIDUS ULTIMES		
3. LE PROJET DE CENTRE DE COMPOSTAGE	7
3.1 LES DÉPLACEMENTS		
3.2 LES ODEURS		
4. LE PÔLE INDUSTRIEL MONTÉ PIÈCE PAR PIÈCE	8
4.1 LES PARCS INDUSTRIELS DU SECTEUR	9
5- CONCLUSION	10
6- RECOMMANDATIONS	11
ANNEXE		
Nicole Loubert : <i>Principales actions (1989-2011) reliées à la gestion des matières résiduelles, à l'environnement, à l'aménagement du territoire et aux risques industriels majeurs</i>	12
BIBLIOGRAPHIE	13

Intérêt pour cette commission

Citoyenne bénévole impliquée depuis 1992 dans le suivi des nombreux dossiers concernant la gestion des matières résiduelles dans le quartier, dans l'est de l'île de Montréal, dans l'agglomération montréalaise et au Québec, je présente un résumé de ces actions en annexe 1.

J'ai participé au cours du temps à des échanges avec divers groupes de travail concernant le traitement des matières résiduelles, la santé, l'aménagement du territoire et la sécurité industrielle.

1. INTRODUCTION

Le projet de centre de compostage dans l'est de Montréal ne peut s'analyser sans un regard attentif au contexte historique. Depuis plus de vingt ans, l'équité territoriale et l'acceptabilité sociale sont constamment relevées par les citoyens de l'est de l'île de Montréal. Cette constance se retrouve également dans leur vision du traitement des matières résiduelles de l'agglomération montréalaise.

Depuis le projet de la Ville de Montréal en 1992 et celui quasi en simultané de la Régie intermunicipale (reste de l'Île) en 1993, la pression sur l'est de l'île de Montréal pour qu'elle reçoive la majeure partie des matières résiduelles ainsi que ses équipements de traitement ne s'est jamais démentie. Et ce, dans un milieu environnemental déjà largement hypothéqué qui tente d'y remédier en changeant son image et en se concertant de plus en plus pour améliorer son avenir économique, environnemental et social.

La gestion des matières résiduelles doit se faire dans un contexte de développement durable autant pour l'est de l'île de Montréal que pour le reste de l'île. Le lieu d'implantation des équipements doit tenir compte des équipements privés et publics imbriqués dans cette gestion.

2. L'ÉQUITÉ TERRITORIALE

Le maire de Montréal, Denis Coderre, lors de la conférence de presse de juillet 2014, a annoncé le projet de centre de compostage dans l'Est comme étant *le choix le plus équitable possible, bénéfique pour le plus grand nombre*. Il dit aussi que *c'est très pratico-pratique*.

Pourtant, en 1994, un rapport de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), précise les critères d'équité comme norme ultime dans la gestion des déchets et matières récupérables. **C'est différent de l'éthique utilitariste (pour le bien du plus grand nombre)** et c'est plutôt l'égalité des chances (Equity), la justice sociale (Fairness), la participation démocratique, les compensations pour les quartiers avoisinants, les garanties de transparence et la connaissance des risques.

Dans le Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR 2010-2014), il y a eu unanimité au conseil d'agglomération sur le principe de répartition équitable des infrastructures sur le territoire de l'île.

Selon le promoteur, en 2011, l'équité territoriale se réduit à la répartition OPTIMALE des infrastructures sur tout le territoire.

En 2013, c'est en période électorale que M. Denis Coderre promet de ne plus installer le centre de compostage dans l'arrondissement St-Michel.

En 2014, on nous dit que l'étude des sites s'est fait de façon rigoureuse. Contrairement à la transparence des études sur les odeurs et la circulation, aucune étude publique n'a été déposée concernant le choix du site. Cela manque de transparence.

2.1 LE CONTEXTE POUR L'EST DE MONTRÉAL

Depuis plus de 20 ans, concernant les installations reliées aux matières résiduelles, on constate des tentatives pour tendre vers l'équité territoriale sur l'île de Montréal. Cependant, l'Est de Montréal reçoit encore ce que personne ne semble vouloir. En réalité, on y voit se profiler un pôle industriel de traitement des matières résiduelles de très grande importance.

Dans le mémoire que j'ai présenté à l'OCPM en 2011 concernant les centres de traitement des matières organiques (doc 7.1.2.5) j'ai détaillé la valse des projets et des rebondissements historiques (1989-2011) concernant le choix des sites de gestion des matières résiduelles en lien avec l'Est de l'île. Les tableaux 1 et 2 qui suivent, mis à jour, retracent les grandes lignes.

Tableau 1
Le milieu hypothéqué de l'Est de Montréal

<p>1968 jusqu'à récemment</p> <p>1971-1992</p>	<p>Ex-site d'enfouissement de la carrière Miron, (jadis considérée dans l'Est de Montréal) : 1 des 3 plus grands en Amérique du Nord</p> <p>Cendres (85 000 t /an) de l'ex-incinérateur Des Carrières; déchets domestiques et encombrants</p>	<p>En réhabilitation et valorisation</p> <p>Dépôts à l'extrémité Est de l'île</p>
<p>2014</p>	<p>Carrière Demix - enfouissement actuel des cendres de l'incinération des boues de la Station d'épuration des eaux usées de toute l'île de Montréal / potentiel de 200 ans d'enfouissement.</p> <p>Carrière Lafarge</p>	<p>Réservé par décret à l'agglomération / cellules 1 et 2</p> <p>Actuellement en exploitation ; dépôt de neiges usées.</p>
<p>2014</p>	<p>Sols contaminés nombreux sites GERLED http://www.mddep.gouv.qc.ca/sol/terrains/politique/lieux_elimination.htm précisés pour Montréal-Est http://www.mddep.gouv.qc.ca/sol/terrains/terrains-contamines/resultats.asp et aussi Sénécal, G. et al. (2000) Le portrait environnemental de l'île de Montréal. Institut national de la recherche scientifique — Urbanisation, 77 pages.</p> <p>Sédiments contaminés Réhabilitation du secteur du quai 103, un des sites aquatiques qui était l'un des plus pollués du Saint-Laurent</p> <p>Secteur du quai 110</p>	<p>Encore beaucoup de terrains à décontaminer</p> <p>Réhabilité en 2008</p> <p>À décontaminer</p>

Tableau 2

Projets de gestion des matières résiduelles de l'agglomération montréalaise

1992	Enfouissant des déchets de la ville de Montréal dans la carrière Lafarge dans l'Est	- Forte opposition du milieu - Consultation publique (BCM) = d'abord réduire les déchets
1993	Centre de transbordement à Ville St-Laurent (425 000 t déchets Centre et Ouest) et transport par train vers l'Est / Compostage à Ville Lasalle Incinérateur (413 000 t), rue Marien <u>dans l'Est</u> – avec les déchets du reste de l'île (RIGDIM)	- Ville St-Laurent refuse la demande de permis - appris pendant le BAPE. Retiré. - Projet contesté et rejeté par le BAPE (coûts de construction, exploitation à long terme, équité territoriale pour l'Est)
1994 - 2002	Projet / équité territoriale : 3 centres de transbordement répartis sur l'île :	- DMS (Pierrefonds) (matériaux secs) - 1 seul centre de tri, recyclage et transbordement installé discrètement : Recyclage Notre-Dame (EBI) à Montréal-Est, à moins de 250m des résidences : - privé / transborde 230 000 t/an en 2002 (dont 183 298 t de Montréal) - 395 000 t / an en 1999
2008 ...	<u>NORD</u> Centre de compostage (30 000 t) <u>OUEST</u> Centre de compostage (50 000 t) <i>retenus ou non en 2014 dans la colonne de droite</i> DMS Pierrefonds (1 500 t) <u>EST</u> Centre de compostage (30 000) Centre de biométhanisation (50 000 t) Centre de prétraitement (25 000t) Centre de transbordement EBI (10% RU) <u>SUD</u> Poste de transbordement (250 000 t) Centre de biométhanisation (40 000 t)	- Centre tri récupération + RV Gardé - Refuse l'usine de compostage - Dorval : Refusé pendant les consultations publiques Nouveau site : St-Laurent - Roc, béton, asphalte St-Laurent - Retiré en 2011 - Proposé à nouveau en 2014 - Retenu 60 000 t (25% ICI) - Retenu (à terme 375 000 t) - Incendie mars 2008 ; - augmente à 1 000 000 t/an en 2009 - relocalisation rue Marien (2010) / contrats municipaux (226 000 t) - Retiré - 60 000 t mais construit seulement quand celui de l'Est sera à pleine capacité <i>(réserve foncière mais terrain non encore acheté par la Ville, non décontaminé, en concurrence avec le pôle industriel public-privé de l'Est</i>

2.2 L'USINE DE BIOMÉTHANISATION DE LASALLE

Le centre de biométhanisation, à LaSalle, ne débutera que lorsque l'usine de Montréal-Est serait quasi remplie à capacité.

Dans le rapport final de l'OCPM en 2011, à la page 45, on peut y lire :

... il n'y a pas équivalence entre un centre qui doit être construit incessamment et un centre qui doit être réalisé au moins cinq ans plus tard. D'une part, des imprévus peuvent survenir dans la gestion des matières organiques et d'autre part le contexte urbanistique autour du site Sud peut également changer. Le réaménagement de l'échangeur Turcot et le déplacement envisagé de l'autoroute 20 vers le nord pourraient laisser des terrains de choix sur la rive nord du canal de Lachine susceptibles d'être disponibles au développement domiciliaire.

Depuis, le zonage a été adopté, l'échangeur Turcot est en réaménagement et depuis deux ans l'argent est réservé. Une demande a été présentée afin de reconduire cette réserve. Sur le portail de la Ville de Montréal, au Service de l'environnement du PTI 2015-2017, on la retrouve. Il est à noter que, pour les cinq centres de traitement prévus, les sommes d'importance sont inscrites dans la colonne *ultérieur*, soit après 2017.

Selon la Ville les négociations sont toujours en cours tant au niveau du coût de la décontamination que du coût d'achat du terrain.

- La décontamination peut s'avérer problématique voir coûteuse. Le site *est immédiatement à côté d'un site de terre contaminée qui est une immense cellule de terre contaminée* (OCPM 2011) et cela risque d'interférer. La Commission présente a-t-elle accès à la caractérisation du sol de ce site?
- Le coût des infrastructures sera plus élevé dans le temps et les subventions sont possibles pour des installations construites avant 2019.
- Le caractère distinctif du canal Lachine va-t-il interférer?
- Une grappe industrielle pour l'Est ne va-t-elle pas servir de prétexte pour concurrencer ce projet? Les installations privées pour les ICI ne risquent-elles pas de voir le jour et, à terme, rendre non compétitif ce projet municipal?

Si on se base sur l'historique des choix de sites pour les matières résiduelles, ce projet peut facilement ne jamais se réaliser.

2.3 LES ÉQUIPEMENTS DANS L'EST DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

2.3.1 LE CENTRE DE TRI, RECYCLAGE ET TRANSBORDEMENT

Le centre de transbordement a été en quelque sorte le nœud de l'équité territoriale. Depuis 1993, son site était proposé dans les diverses consultations municipales. Maintenant, on ne l'ajoute plus dans le compte de l'équité au niveau des équipements en lien avec les matières organiques alors qu'on prend pourtant en compte le centre de prétraitement.

2.3.2 LE CENTRE DE PRÉTRAITEMENT

Dans le Plan directeur (PDGMR 2010-2014), le centre pilote de prétraitement de 25 000 t/ an est d'une capacité de 15 à 20 fois inférieure à celle de la capacité totale requise pour l'ensemble de l'agglomération.

À terme, c'est un projet de 375 000 t et 20 fois plus de camions pour l'Est de Montréal puisque qu'il servira à valoriser les sacs d'ordure ménagères qui arrivent au centre de tri, recyclage et transbordement situé à Montréal-Est.

2.3.3 LES BOUES DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

Une étude portant sur les possibilités d'énergie du système d'incinération de la Station d'épuration des eaux usées pour les boues résiduelles était en voie de réalisation (PDGMR 2008-2012, section 12). Si cela s'avère positif, quel équipement supplémentaire sera nécessaire?

2.3.4 LE CENTRE DE TRAITEMENT DES RÉSIDUS ULTIMES

On peut lire dans le Plan directeur 2008-2012 que :

« Compte tenu des contraintes liées à la réglementation et à l'occupation du territoire, il n'existe sur l'île de Montréal que deux sites offrant un potentiel d'enfouissement suffisant pour accueillir les résidus ultimes de l'agglomération, soit la carrière Lafarge et la carrière Demix, situées dans l'est de l'agglomération. » (PDGMR 2008-2012, p. 80)

Dans les documents déposés par la Ville à cette commission, dans le document de présentation, on dresse, un tableau (2.7) des décisions antérieures de la Ville et de l'agglomération dans le cadre de l'implantation des centres de traitement des matières organiques. On cite l'étude de caractérisation complémentaire des sols sur une partie du site d'enfouissement des cendres de la station d'épuration des eaux usées Jean-R-Marcotte qui est lancée en appel d'offres (01/08/2012).

Le site d'enfouissement des résidus ultimes constitue le deuxième nœud de l'équité territoriale dans le choix des sites de gestion des matières résiduelles sur l'Île de Montréal. La fin de l'usage exclusif, par décret gouvernemental, de la carrière Demix pour les cendres des boues de l'incinérateur de la station d'épuration, est-il envisagé? De la même façon, on ne connaît pas l'usage futur de la carrière Lafarge.

3. LE PROJET DE CENTRE DE COMPOSTAGE

On propose d'installer l'usine de compostage, refusé par l'arrondissement St-Michel, dans l'arrondissement R.D.P.-P.A.T.(rue St-Jean-Baptiste, immédiatement au nord de l'A40) et accolé à Montréal-Est, à très très grande proximité du centre de tri, recyclage et transbordement (EBI) et de l'usine de biométhanisation. (entre les rues Broadway et Marien immédiatement au nord de l'A40). D'ailleurs, le lapsus de M. Éric Blain de la Ville de Montréal, le 22 octobre dernier, est très représentatif de la situation: « *Et on a retenu le terrain à Montréal-Est. Pas à Montréal-Est mais à Rivière-des-Prairies.* » (OCPM 2014 - 6.1)

L'étude sur l'étude comparative de sites est absente. Les critères de sélection n'y sont présentés que pour un seul site et principalement en fonction des critères du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP). Cela devrait faire partie des documents à déposer par le promoteur lors de consultations publiques de l'OCPM.

Le dépôt des études sur les déplacements et les odeurs est appréciable. On peut remercier le MDDEFP de l'avoir exigé. Encore une fois, le promoteur présente deux études qui répondent surtout aux normes de ce Ministère. Pourtant, la véritable intégration au milieu ne s'y trouve pas tant pour les déplacements que pour les odeurs.

3.1 LES DÉPLACEMENTS

L'étude mentionne que 71% des camions arriveraient au site et 81% le quitteraient en utilisant l'autoroute 40 Ouest. Il y aurait, en cas d'accident, de la congestion sur les rues locales à proximité et suppose que le chemin alternatif serait Henri-Bourassa.

Qu'en est-il de l'alternative via les rues Sherbrooke, St-Jean-Baptiste et même Notre-Dame traversant les quartiers environnants vers l'ouest?

Concernant l'aspect sécurité publique, quel serait l'impact de ce type de camionnage circulant à proximité du camionnage de produits dangereux, pétroliers surtout, au carrefour Autoroute 40 / St-Jean-Baptiste et aux alentours? Le développement actuel de ce secteur de l'Est (projets de Pétro-Canada, Terminal et parc à réservoirs Shell, ainsi que tous les parcs industriels longeant la rue St-Jean-Baptiste) annoncent un trafic majeur à très moyen terme.

3.2 LES ODEURS

L'étude d'impact est préliminaire. Basée sur les lignes directrices du Ministère et sur le règlement de la CMM, elle précise que de multiples paramètres font varier la concentration et le taux d'émissions. Quel que soit le lieu d'implantation de ce centre sur l'île, on se doit de respecter la meilleure conception tout en se procurant des équipements auprès de fournisseurs de qualité. La mesure à la source lors de la mise en opération mais aussi sur une base régulière est à retenir.

Qu'en est-il de l'intégration au milieu tel que proposé? Depuis plusieurs années, des progrès ont été apportés dans l'Est de l'île pour changer son image, entre autres par la diminution des odeurs. Heureusement qu'on a pas de moyens de mesurer les niveaux d'odeur de l'air ambiant

et de s'en servir comme base parce que, dans l'Est, il est encore lourd à certains endroits, entre autres aux abords de l'usine de filtration des eaux usées, dont les résidus de boues font partie des matières résiduelles à traiter par la Ville, sans oublier le secteur St-Jean-Baptiste au nord et au sud de la rue Sherbrooke!

Le projet de centre de compostage, situé dans ce même milieu, tolère encore que le seuil d'odeurs puisse être dépassé une heure par an avec trois dépassements de 5 u.o./m³ (seuil du commencement de plaintes) et de 50 heures par an pour plus de 1 u.o./m³ (seuil de perception des odeurs). La concentration et l'intensité dépendent du type d'odeur et peut donc occasionner une nuisance plus importante. Qu'en serait-il du type d'odeur émis par ce centre? On ne l'a pas caractérisé. Pourtant, je pourrais décrire le type d'odeur émanant de l'usine d'épuration des eaux usées, celui d'une usine à base d'acide acétique, ou pétrolières, ou de traitement du soufre, etc... qu'on retrouve dans l'Est.

Dans l'Est de l'île, on sait l'inconfort que représente un seul dépassement soudain d'odeur même de quelques minutes... Avec le bruit de fond il est souvent difficile, voir impossible, de retracer la source d'odeur! Ce doit être tolérance quasi zéro dépassement d'odeur perceptible pour quelque projet susceptible d'arriver dans l'Est incluant les odeurs senties le long d'une autoroute qui devraient faire partie des types de récepteurs discrets. Des défis technologiques pour obtenir des pourcentages au-delà des normes, il y en a eu dans l'Est, entre autres pour atténuer les odeurs de soufre.

L'ajout d'odeur ne peut se justifier par le fait que *le nez humain s'habitue à une odeur et ceci tempère l'aspect de gêne, surtout si les odeurs perçues sont de faible intensité.* (OCPM. Doc.3.9.; 4.6.1). Cela ne saurait constituer, en aucun temps, une base pour un développement durable, surtout dans l'Est de l'île.

La comptabilité des plaintes est un outil qui a son utilité mais présente bien des lacunes déjà dans l'Est. Par exemples : non centralisation des divers réseaux de plaintes; difficultés pour identifier la source de l'odeur (bruit de fond important); peu de culture de plaintes; absence d'un site Internet de notations, géré par et pour les citoyens, permettant de documenter et de présenter leur propre bilan de nuisances environnementales.

4. LE PÔLE INDUSTRIEL MONTÉ PIÈCE PAR PIÈCE.

La volonté de plusieurs de créer un pôle des matières résiduelles dans l'Est de l'île a permis de le monter discrètement, pièce par pièce, depuis 20 ans. Le manque d'espace ou de disponibilité immédiate des terrains dans les autres secteurs de l'île a souvent été évoqué. On n'en voulait pas ailleurs. L'équité territoriale n'était et n'est toujours pas du domaine de la facilité. Pourtant, on a fini par en trouver des sites sur toute l'île mais... avec toujours par devant des refus souvent bien inattendus! Un système municipal et un système privé se sont entrecroisés contournant la répartition équitable des équipements.

Maintenant, on intègre le tout dans le cadre de la modernisation des espaces industriels, tel que proposé dans la Stratégie de développement économique de l'Est 2011-2017. Comment ne pas souscrire à la vitalité économique et du savoir, à l'émergence d'une nouvelle économie autour de la chimie verte?

Sauf qu'une grappe industrielle a son pendant. Lors de concentration, les problèmes deviennent beaucoup plus graves. Rappelons-nous la fermeture rapprochée de quatre des six raffineries de pétrole de l'Est de Montréal entraînant son lot de problèmes en cascade.

Un chapitre du projet du Plan métropolitain d'aménagement et de développement traite des risques anthropiques. Sur sa *carte 12* se retrouvent les sites de gestion des matières résiduelles existant déjà dans l'extrême est de l'île : lieu d'enfouissement sanitaire, centre de transbordement ainsi qu'un centre de traitement et de transbordement de matières dangereuses industrielles.

Nous n'avons pas d'idée précise des risques reliés à chacune des installations existantes ou prévues concernant les matières résiduelles et encore moins s'il s'agit d'un pôle industriel de grande envergure.

4.1 LES PARCS INDUSTRIELS DU SECTEUR

En octobre 2010, dans le cadre d'une consultation publique, la Direction du développement économique et urbain de Montréal présentait les constats et pistes d'intervention des parcs industriels municipaux. On y retrouve, entre autres, les parcs Henri-Bourassa, Pointe-aux-Trembles 1 et Pointe-aux-Trembles 11. Des données accompagnées de cartes précisent les limites du parc industriel, les bâtiments, les voies de circulation, les terrains sous-utilisés, vacants, appartenant à Montréal et précisent les types de secteurs d'emploi et d'entreprises de même que les contraintes au développement et à l'occupation du sol.

Tous ces parcs industriels longent le boulevard St-Jean-Baptiste de part et d'autre de l'autoroute 40. On est à même de constater que beaucoup d'espace s'avère disponible dans cette zone pour des projets privés ou publics. L'entente politique à l'intérieur des arrondissements ou entre Montréal-Est et les autres arrondissements pourra-t-elle aboutir à un projet tel que promis par Madame Rouleau, Mairesse de l'arrondissement R.D.P-P.A.T.? S'il est aussi novateur, structurant, inspirant et exemplaire, comment se fait-il qu'il ne fait partie des documents déposés par R.D.P-P.A.T. et Montréal-Est et entériné par la Ville-centre? Quant à la collaboration avec l'École Polytechnique et l'Université de Montréal, on peut saluer cette initiative. Mais là encore la recherche est annoncée mais sans aucune documentation structurant le projet.

5- CONCLUSION

Le principe d'autonomie régionale des cinq territoires de la CMM qui a été mis de l'avant était souhaitable. On ne peut en dire autant au niveau de l'autonomie locale.

Qu'en est-il au niveau de l'Est de Montréal? Non seulement l'est de l'île de Montréal porte une charge très importante du traitement des matières résiduelles mais il en est devenu le site alternatif en réponse aux soubresauts politiques et économiques. Le projet de compostage dans l'Est de l'île de Montréal nous en fournit encore une fois la preuve.

Les diverses justifications du choix de sites, on en a lues et entendues au fil du temps, au gré des études, des modes et des lobbys. En passant par la faible culture du milieu au bruit de fond et au manque d'espace pour en arriver au pôle industriel de technologies *propres* revitalisant un secteur dégradé.

Il y a des risques anthropiques reliées aux équipements de gestion des matières résiduelles. Pourtant les diverses consultations publiques ou sur invitation n'ont jamais évalué les impacts sur la santé et la sécurité de cette grappe industrielle.

Quant à la recherche annoncée en lien avec cette grappe industrielle, on peut répondre que *«La participation des communautés repose sur le pouvoir qui leur sera donné, de même que les moyens dont elles disposeront pour gérer leur propre environnement»* (BAPE 115).

Obtenir l'équité territoriale dans les équipements de gestion des matières résiduelles de l'île a été une lutte constante dans l'Est depuis plus de 20 ans. Quand on pensait en avoir obtenu un peu, à tour de rôle, le reste de l'île a refusé de prendre sa part. Qu'attendre alors du projet prévu à LaSalle sinon qu'il n'arrivera probablement jamais à terme.

C'est dans ce contexte que l'ajout du projet de compostage ne répond pas à l'équité territoriale, principe de base du PDGMR. L'équité territoriale n'est pas du domaine de la facilité mais encore moins de celui du pratico-pratique! Les discours se sont raffinés, les propos adaptés, mais dans la finalité, l'équité territoriale, ce n'est toujours pas pour les citoyens de l'Est! Ce n'est pas acceptable socialement.

Plusieurs aspects du projet demeurent à ce stade-ci inconnus, notamment l'augmentation éventuelle de la capacité de traitement de ces installations ainsi que la localisation d'un centre de traitement des résidus ultimes. La gestion de ces équipements soulève également des questions.

Les centres de traitement des matières résiduelles organiques et non organiques ne doivent pas limiter les efforts de la Ville et de la province afin que soient toujours mises en place des mesures de réduction de ces résidus.

6- RECOMMANDATIONS

Recommandation 1

Que par souci d'équité territoriale au sein de l'agglomération montréalaise, que pour sa non transparence dans le choix du site, que pour ses informations incomplètes dans les déplacements et que pour ses nuisances olfactives dans un milieu hypothéqué, le centre de compostage soit installé sur un site extérieur au secteur Est de l'Île de Montréal.

Recommandation 2

Que soit précisée la faisabilité du projet de centre de biométhanisation prévu dans le secteur sud de l'agglomération en cas d'augmentation des coûts et de manque de subventions.

Recommandation 3

Que l'agglomération s'assure du contrôle des équipements, des intrants et extrants, de la gestion de tous les centres de traitement des matières organiques ainsi que de la qualité et de la rigueur du suivi avec la population. Qu'elle conserve un suivi rigoureux sur les centres de traitement privés associés qui gèrent l'ensemble de ses autres matières résiduelles.

Recommandation 3

Que soit documenté avec rigueur et présenté à la population à court terme le projet de pôle industriel novateur, structurant, inspirant et exemplaire dans le secteur industriel de l'Est de l'île. Qu'il soit entériné par la ville de Montréal-Est, par l'arrondissement R.D.P.-P.A.T. et par l'agglomération montréalaise. Qu'il soit accompagné des risques anthropologiques inhérents.

Recommandation 4

Que les citoyens disposent de moyens pour gérer leur propre environnement dans un contexte de grappe industrielle traitant de résidus organiques et non organiques de toutes catégories.

Recommandation 5

Que les citoyens soient consultés publiquement pour tout futur agrandissement des centres de traitement des matières organiques incluant le centre de tri, recyclage et transbordement.

Recommandation 6

Qu'un site Internet géré par et pour les citoyens soit instauré dans l'Est de Montréal permettant de documenter et de présenter leur propre bilan des nuisances environnementales.

Recommandation 7

Que soit présenté à la population à court terme le centre de traitement des résidus ultimes et l'usage futur du site d'enfouissement des cendres de la station d'épuration des eaux usées Jean-R-Marcotte. Et que tout projet énergétique à partir des boues de la station soit discuté avec la population.

Annexe :

NICOLE LOUBERT : PRINCIPALES ACTIONS (1989-2011) RELIÉES À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, À L'ENVIRONNEMENT, À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET AUX RISQUES INDUSTRIELS MAJEURS

1989 – 2010 Comité environnement et aménagement de Mercier-Est, quartier en santé (MEQES) qui devient Collectif en environnement Mercier-Est (CEM-E)

1989	Commission de l'environnement de la Communauté urbaine de Montréal (CUM) : enjeux de l'exploitation de la carrière Francon-Lafarge / Débat public sur la gestion des déchets.
1991	Participation au Comité de concertation de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de l'île de Montréal (RIGDIM) / Promotion du recyclage.
1992	Organisation de 2 assemblées publiques sur les implications pour l'est des 2 projets de gestion de déchets (Ville et RIGDIM) – Mémoire au Bureau de consultation de Montréal (BCM) sur le projet Ville / Coorganisatrice du Colloque préparatoire aux États généraux pour le développement de l'Est qui conclue au besoin d'un concertation environnementale à bâtir dans l'Est / Mémoire sur le plan d'urbanisme de Montréal.
1993	Mémoire au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) portant sur le projet d'incinérateur de la RIGDIM / Promotion du recyclage.
1994	Plan particulier du secteur Contrecoeur (PPU) à proximité de la carrière Lafarge // Forums publics sur la gestion des déchets / Participation au BAPE portant sur le projet d'incinérateur et autres installations de la RIGDIM / Promotion du recyclage.
1996	Mémoire au BAPE sur la gestion des matières résiduelles du Québec / Participation au conseil d'administration de l'Éco-quartier Longue-Pointe.
2004 - 06	Participation aux plans d'urbanismes de Montréal (arrondissement et pan-montréalais) et de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) / Échanges avec le CRE-Montréal sur la problématique des matières résiduelles de la CMM.
2006 - 10	Suivi sur le centre de transbordement et de récupération Éconord (du groupe EBI). / Suivi de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et mémoire portant sur le Projet de plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2008-2012 (PPDGMR) / Formation sur la gestion des matières résiduelles destinée aux fonctionnaires municipaux.

1995 – 2010 Comité mixte municipalités - industries - citoyens de l'Est de Montréal (CMMIC-EM) sur la gestion des risques d'accidents industriels majeurs. Citoyenne au grand comité des membres, au conseil d'administration et au comité prévention et analyse des risques.

1996 – 2008 Zone d'intervention prioritaire Jacques-Cartier (ZIP Jacques-Cartier). Représentante du CEM-E au comité fondateur et au conseil d'administration.

1999 – 2008 Groupe consultatif sur la réhabilitation des sédiments contaminés du secteur du quai 103 de la zone portuaire de Montréal : un des sites aquatiques les plus pollués du Saint-Laurent. Représentante du CEM-E.

2006 – 2011 Alliance pour une gestion des interfaces industrielles/résidentielles responsable (AGIIRR). Citoyenne active puis coordonnatrice.

2006 – 2011 Table de concertation Aménagement et environnement de la Pointe-de-l'île (TCAEPDI). Citoyenne experte au comité organisateur, au comité conseil et aux chantiers.

BIBLIOGRAPHIE

- BAPE 67. *Projet de la Régie intermunicipale de gestion des déchets sur l'île de Montréal. Rapport d'enquête et d'audience publique.* 1993,
- BAPE 115. *Déchets d'hier, ressources de demain. Le rapport d'enquête et d'audience publique.* 1997, p. 54
- Bureau de consultation publique de Montréal (BCM). *Vers une gestion intégrée des déchets. Rapport de consultation publique* 4. Juin 1992.
- Commission du conseil d'agglomération sur l'environnement, le transport et les infrastructures. *Adoption des recommandations – Le projet de plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal. 2008-2012.* Assemblée publique du 21 octobre 2008.
- Communauté métropolitaine de Montréal. *Projet de plan métropolitain d'aménagement et de développement. Un grand Montréal attractif, compétitif et durable.* Objectif 1.5 Identifier les contraintes majeures qui concernent le territoire de plusieurs MRC; Critère 1.5.3 Les risques anthropiques chevauchant plusieurs MRC et carte 12 : Contraintes anthropiques. Avril 2011, pp. 72 à 75.
- Communauté métropolitaine de Montréal. *Rapport du groupe de travail sur la gestion des déchets et matières récupérables. Les exigences d'une gestion intégrée des déchets.* Janvier 1994, annexe 3 : section 12 - L'acceptabilité sociale et section 13 - L'équité comme norme ultime.
- Commission de l'aménagement de la Communauté métropolitaine de Montréal. *Rapport de consultation publique sur le projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement.* Novembre 2011
- Dessault-Soprin, Ville de Montréal, USG-UQAM. *Le transbordement des matières résiduelles sur l'île de Montréal, Rapport final.* Septembre 2005, pp 8; 27-28; 43; 47 et tableaux 2 et 3 - Tableau 2-3 : Postes de transbordement utilisés par l'île de Montréal en 2002.
http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ENVIRO_FR/MEDIA/DOCUMENTS/15.transbordement_mat_residuelles_1.PDF
- Ville de Montréal, Direction de l'environnement et du développement durable, *Plan directeur des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014. Réduire pour mieux grandir.* Deuxième trimestre 2008, p. 97, figure 11.
- Ville de Montréal, Direction de l'environnement et du développement durable, *Projet de plan directeur des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014. Réduire pour mieux grandir.* 2009, section 12; tableau 8.
- Ville de Montréal
Programme triennal d'immobilisation 2015-2017
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=5798,42657625&_dad=portal&_schema=PORTAL&id=23862
- Ville de Montréal
Programme triennal d'immobilisation 2015-2017 / Sommaire des projets et des programmes par services/ Document de référence.
VILLE.MONTREAL.QC.CA/PLS/PORTAL/DOCS/PAGE/SERVICE_FIN_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PTI2015-17_FICHES_DETAILLEES_SERVICE_OPTIMISE.PDF
- Ville de Montréal
Stratégie de développement économique de Montréal
www.sdemontreal.com/fr/collaboration/grappes
- Office de consultation publique de Montréal (OCPM).
Rapport de consultation publique, *Centres de traitement des matières organiques*, 20 mars 2012
- Office de consultation publique de Montréal (OCPM).
3.1 *Présentation du projet, Ville de Montréal 3 octobre 2014*
3.8 *Étude d'impact sur les déplacements CTMO de R.D.P-P.A.T*
3.9 *Étude d'impact d'odeur CTMO de R.D.P-P.A.T*
4.6.2 *Portrait 2012 des matières résiduelles de l'agglomération montréalaise, 2^e trimestre 2013*
6.1 *Transcriptions de la soirée d'information du 22 octobre 2014, lignes 300-407; 1740-1905*
- Office de consultation publique de Montréal (OCPM 2011).
6b-Transcriptions 2486